

Dans le cadre de la politique gouvernementale de réaménagement des effectifs, le Ministère a supprimé 65 postes au cours de l'année qui vient de se terminer; la retraite de certains employés et le redéploiement du personnel ont beaucoup atténué les conséquences néfastes de ces compressions pour les employés. Par ailleurs, les Négociations commerciales multilatérales, le suivi de l'Accord canado-américain de libre-échange et l'établissement de Centres de commerce international dans les diverses régions du Canada ont nécessité la création de nouveaux postes.

Services du protocole et représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada

Le Canada a des relations diplomatiques avec 158 pays. À Ottawa, il y a 78 ambassades avec ambassadeurs en résidence et 23 hauts-commissariats avec haut-commissaire résident. En dehors du Canada, 35 ambassades avec ambassadeur non résident et 15 haut-commissariats avec ambassadeur non résident sont accrédités auprès de notre pays. Pendant l'année financière, 28 nouveaux ambassadeurs et sept haut-commissaires ont été nommés au Canada. Diverses organisations internationales ont aussi des bureaux au Canada, notamment : l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui compte des représentants de 50 pays, la Délégation de la Commission des Communautés européennes, l'Institut interaméricain de coopération agricole, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Durant l'année à l'étude, le Bureau du protocole a assuré la liaison entre les missions étrangères et la GRC concernant la protection physique des représentants diplomatiques et consulaires et de leurs locaux. En conformité avec les obligations du Canada aux termes des Conventions de Vienne et d'autres accords internationaux, ainsi qu'avec les lois et règlements du Canada, il a également prodigué services et conseils à toutes les missions étrangères, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'accréditation des chefs de mission étrangers au Canada et des chefs de mission canadiens à l'étranger. Le Bureau s'occupe en outre du cérémonial entourant les visites de chefs d'État au Canada.

Les obligations internationales du Canada relatives aux privilèges et immunités sont énoncées dans les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et dans plusieurs conventions conclues au sein d'organisations internationales. Le Bureau du protocole est chargé d'interpréter et d'appliquer au Canada ces obligations internationales à l'égard des missions diplomatiques et consulaires et des organisations internationales. Il administre et contrôle les privilèges et immunités accordés à environ 8 500 membres des missions diplomatiques et consulaires au Canada, y compris les personnes à leur charge et leurs domestiques. Durant l'année, il a continué de veiller à ce que ces privilèges et immunités ne soient pas utilisés à l'avantage des personnes mais pour permettre l'accomplissement efficace, au Canada, des fonctions des missions diplomatiques, des postes consulaires et des organisations internationales. De même, les conventions accordent des

privilèges et immunités réciproques aux missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger, et aux missions canadiennes auprès d'organisations internationales. Le Ministère s'est appliqué à faire en sorte que les États respectent leurs obligations internationales envers le Canada, et que les membres des missions canadiennes à l'étranger reçoivent un traitement tout aussi favorable que celui accordé aux membres des missions étrangères au Canada.

Le Bureau du protocole a organisé le soutien logistique et administratif qu'exigeaient les visites officielles au Canada d'un grand nombre de dignitaires — chefs d'État, chefs de gouvernement, ministres des Affaires étrangères et autres personnalités invitées par le gouvernement canadien.

Au cours de l'année, le Canada a accueilli notamment le premier ministre Takeshita du Japon, le premier ministre Mikulic de Yougoslavie, Leurs Majestés le roi Charles XVI Gustave et la reine Sylvia de Suède, Sa Majesté la reine Béatrice des Pays-Bas, le vice-premier ministre Tian Jiyun de la République populaire de Chine, le chancelier Kohl de la République fédérale d'Allemagne, le premier ministre Thatcher de Grande-Bretagne et le premier ministre Grosz de Hongrie.

Le Bureau du protocole a préparé les visites d'État du gouverneur général au Brésil et en Uruguay. Il a également organisé les visites à l'étranger du secrétaire d'État aux Affaires extérieures : pendant l'année à l'étude, M. Clark s'est rendu notamment au Kenya, en Zambie, au Zimbabwe, à Paris (OCDE), à Bangkok (ANASE), à Tokyo, à Washington et à New York. Le Bureau s'est aussi occupé des voyages effectués par le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Relations extérieures et du Développement international en Afrique, en Europe, aux États-Unis, en Asie et en Amérique latine, de même que des visites effectuées aux quatre coins du globe par d'autres ministres ou des secrétaires parlementaires représentant des ministres.

Enfin, le Bureau a administré la Maison d'accueil du gouvernement à Ottawa ainsi que les locaux réservés aux réceptions officielles dans l'édifice L.B. Pearson. Pendant l'année financière qui vient de se terminer, 8 415 invités ont été reçus à l'un ou l'autre de ces endroits.

Coordination fédérale-provinciale

Le ministère des Affaires extérieures joue un important rôle de coordination des politiques et activités du gouvernement fédéral et des provinces sur la scène internationale. Au cours de l'année à l'étude, les gouvernements provinciaux ont continué d'affecter des ressources considérables à la promotion de leurs intérêts à l'étranger, et ils ont reçu, sous diverses formes, un appui notable du Ministère.

Le Ministère a rédigé un guide pour orienter les provinces sur la scène internationale où elles sont de plus en plus actives, augmentant ainsi l'efficacité des relations fédérales-provinciales. Les unités de travail de deux provinces, qu'on avait créées à titre expérimental dans des missions du Canada à l'étranger, sont maintenant entièrement opérationnelles. L'Accord de 1978 entre le Canada et le Québec pour la coopération en matière d'immigration a été mis à jour. Des consultations fédérales-provinciales ont eu lieu pendant l'année pour veiller à ce que les intérêts des provinces soient pris en compte dans la formulation des politiques en matière de relations internationales, et que les autorités provinciales soient bien au fait de la position du gouvernement fédéral sur divers sujets d'intérêt commun. De plus, le réseau de